



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

PROCES-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans les locaux du SDIS49
Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire

du jeudi 29 septembre 2022

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MAINE-ET-LOIRE
DU 29 septembre 2022

PRÉSENTS :

Mmes BEURTON-LE MIGNON, BLANCHARD, DAGORN, GIFFARD, HALIMI, HUMEAU, PETITRENAUD, WINDELS

MM. ANGIBAUD, BABICKI, BESNIER, BILLIARD, BORJON-PIRON, CHÂTEAU, COUGÉ, COURANT, DE GOURMONT, DORIVAL, GAUCHET, GAZEAU, JEGOU, MARBACH, MAUREL, RAVARY, REIX, ROUSSEAU, VIOUX, VOYER, **Membres Titulaires**

Mme QUERAN,
MM. DEBRUYNE, FLAMANT, FILLON, GUIONNET, LANGEVIN, POLLONO, PORTIER, REMITA, ROUILLER, SALLE, **Membres associés**

Mme DABIN (département 49),
MM. CORVEE (ENEDIS), COUPRIE, représenté par MME LECLERC (CPME), DOUGE (tribunal de Commerce), MANESSIER (SOLUTION éco), ROBLEDO (Angers Loire Campus) représenté par Mme BOUVIER, PRUNIER, représenté par M SALLE (ARC OUEST), RENAUDIN (VITRINES DE MAINE-ET-LOIRE), **Conseillers techniques**

M GROUD **Président d'Honneur**

EXCUSES :

Mmes BENOIT, BRATEAU, GRELLIER, LEROUGE, LUCIANI, MENARD, TANGUY,
MM ARAM, BODET, CHOPLAIN, DEBERTEIX, FAIQ, FAUVEAU, GANG, JABER, JUSTEAU, LACLIE, LE MAOUT, LELIEVRE, NOYELLE, PICOT, REYNOUARD, **Membres Titulaires**

Mme LEGRATIET, SAUVOUREL
MM BATAILLE, BESSARD, BOISSEAU, CESBRON, CORGNET, EMERIAU, FRANCO, LAILLET, LEROY, MARTIN, RONGERE **Membres associés**

Mmes DEKENUYDT (CMA49) FILIPIAK (DREAL), GUILLONNEAU (CEA), LEGALLOUDEC (JCE), NEBBULA (Angers Technopole), YANNOU (Anjou Tourisme) CHADELAUD (Banque de France), DARSONVILLE (VEGEPOLYS VALLEY)
MM APAIRE (MEDEF Choletais), AUDOUIN (La Poste), BALLARINI (ALTER), BEAUFILS (Orange), BEDOUET (CIDES), BEDOUIN (We Network), BESSARD (Mécène & Loire), BORJON-PIRON (ADECC), BOUYER (DESTINATION ANJOU), CHALOPIN (Anjou Numérique) et (AMF49), COLLIN TESSIER (VITRINES D'ANGERS) , DESROQUES (Vitrines de Saumur), de GUISTI (CIA), DOLAY (UDCM49), GERARD (DDT), JUGUET (Ordre des avocats), LAIZE (CHAMBRE D'AGRICULTURE), LANDRAU (CJD), LEBLOIS (DCF49), LE MONNIER (COMITE LOCAL DES BANQUES), , BOURGEOIS, ROLLAND (ASDEPIC), PELISSIER (DDETS), PERRINET (ANGERS FRENCH TECH), RENAUDIN (VITRINES D'ANJOU), SANCHEZ (VITRINES DE CHOLET), SCHAUPP, représenté par M TALBOTEC (MEDEF), SORIN (ORACE), THOMAS (VITRINES DE MAINE-ET-LOIRE), DAVY (SIEM), GIDOIN (ALDEV), LERAY (CIDES) **Conseillers techniques**

PARTICIPENT ÉGALEMENT :

M. MAISONNEUVE François, Lieutenant-Colonel SDIS49

M. GILCART Jean-Charles Colonel

M. PANTAIS Jean-François Commandant

Mme CESBRON-LAVAU Laure, Capitaine

Mme PICART Béatrice, SDIS49

M. GIRARDEAU Fabien, SDIS49

M. BERNHEIM Jean-Pierre GPA

M. GUILLET Frédéric, GPA

M. GOGUET Aurélien, GPA

M. DUCUING Jérôme, GPA

M. TARDIEU Jean-Michel, GPA

M. CAMUS Jean-René, Vice-Président tribunal de Commerce

Mme CHOVEAU Elodie, Direction des Ressources Humaines

Mme COUPRIE Isabelle, Direction des Affaires Financières

M. GUIHARD Arnaud, ORACE

Mme HERAUD Florence, Pôle Communication

M. HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises

M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale

M. LOUSSOUARN Grégory, Direction des Relations Institutionnelles Aménagement du Territoire

Mme PICHARD-THIBEAU, Direction des Ressources Humaines

M. RANCHOUX Pascal, Direction des Relations Institutionnelles Aménagement du Territoire

Mme ROCHER Anne, CDP49

Mme VERWEE Anne-Marie Direction des Relations Institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire.

Ordre du jour

1. INTERACCION – PRESENTATION DU SDIS 49	126
2. VIE INSTITUTIONNELLE – AFFAIRES GÉNÉRALES	130
2.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2022	130
2.2 Délibérations	130
2.3. Conventions	131
2.4. Représentations	133
3. ACTIVITÉS DE LA CCI	134
3.1. Plan stratégique axé sur la transition écologique	134
3.2. Enquête de conjoncture ExpreCClon sur les ressources en eau et en énergies	135
3.3 Dispositifs d'aides pour accompagner les entrepreneurs	141
3.3.1 Présentation des missions du Tribunal de Commerce	141
3.3.2 Présentation des actions du Groupement de Prévention Agréé	143
3.4. Agenda	144
3.5. Point sur la rentrée au CFA	145
3.6. Planning des assemblées générales 2023	146

ACCUEIL DE L'ASSEMBLÉE

Le président Matthieu BILLIARD remercie le colonel Jean-Charles GILCART, directeur départemental adjoint et le lieutenant-colonel François MAISONNEUVE, chef du groupement de développement du volontariat et citoyenneté, référent départemental de la spécialité feux de forêt pour l'organisation de la visite des installations proposée avant l'assemblée générale.

Il excuse la présence de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire, Pierre ORY.

Il indique que la tenue de l'Assemblée générale dans les locaux du SDIS vise à sensibiliser les chefs d'entreprise pour qu'ils puissent ensuite favoriser l'engagement de leurs salariés. La visite du SDIS a permis de découvrir l'organisation et les process d'intervention du SDIS.

Florence DABIN, présidente du Conseil départemental du Maine-et-Loire et présidente du SDIS, indique qu'elle avait invité toutes les chambres consulaires fin 2021 à venir découvrir le SDIS. Elle remercie les participants de l'Assemblée générale d'avoir libéré du temps dans l'après-midi pour venir visiter le SDIS.

Elle souligne l'importance du rôle des sapeurs-pompiers dans la vie quotidienne des habitants du département. Elle rappelle qu'il n'y a pas que des sapeurs-pompiers professionnels. Il y a aussi des sapeurs-pompiers volontaires et du personnel administratif et technique.

Elle indique que ce type d'événement permet de donner du sens à l'action de la grande famille du SDIS49. Elle indique que le SDIS 49 cherche à recruter et à susciter des vocations.

Elle est aussi à la tête des jeunes sapeurs-pompiers du département qui sont nombreux, mais qui peuvent encore accueillir de nouvelles recrues.

Elle indique que le département souhaite aussi s'impliquer dans le domaine de la Défense et que depuis le 12 juillet 2022, elle est la marraine du sous-marin le Triomphant.

Elle redit qu'il est crucial d'avoir des sapeurs-pompiers volontaires. Pour cela, il est important d'avoir le soutien des collectivités et des chefs d'entreprise en signant des conventions de partenariat gagnant-gagnant. Elle estime que la complémentarité entre les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires, qui ont la même force et les mêmes compétences que les sapeurs-pompiers professionnels, est essentielle.

C'est pourquoi le SDIS a besoin de l'écho et du relai d'information des chefs d'entreprise pour que les sapeurs-pompiers volontaires aient la même image et la même reconnaissance sur le terrain.

Elle évoque son appétence pour le milieu économique et l'innovation que savent déployer les chefs d'entreprise. Elle souligne l'importance des relations entre le Conseil départemental et la CCI, même si le Département n'a pas la compétence économique. Il y a plein de liens et de projets à bâtir ensemble.

1. INTERACCION – PRESENTATION DU SDIS 49

Le colonel Jean-Charles GILCART présente les missions et l'organisation du SDIS.

Ses missions sont :

- la prévention, la protection et lutte contre les incendies
- l'évaluation et la prévention des risques technologiques ou naturels
- la préparation des mesures de sauvegarde
- l'organisation des moyens de secours
- la protection et la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, des personnes, des animaux, des biens, de l'environnement
- la secours d'urgence aux personnes et évacuation.

Le SDIS est un établissement public.

L'autorité opérationnelle est assurée par le préfet et l'autorité administrative est assurée par la présidente du conseil d'administration du SDIS.

Le conseil d'administration du SDIS est composé de 22 membres avec voix délibérative : 15 représentants du Conseil Départemental, 6 représentants des établissements publics de coopération intercommunale et 1 représentant des communes.

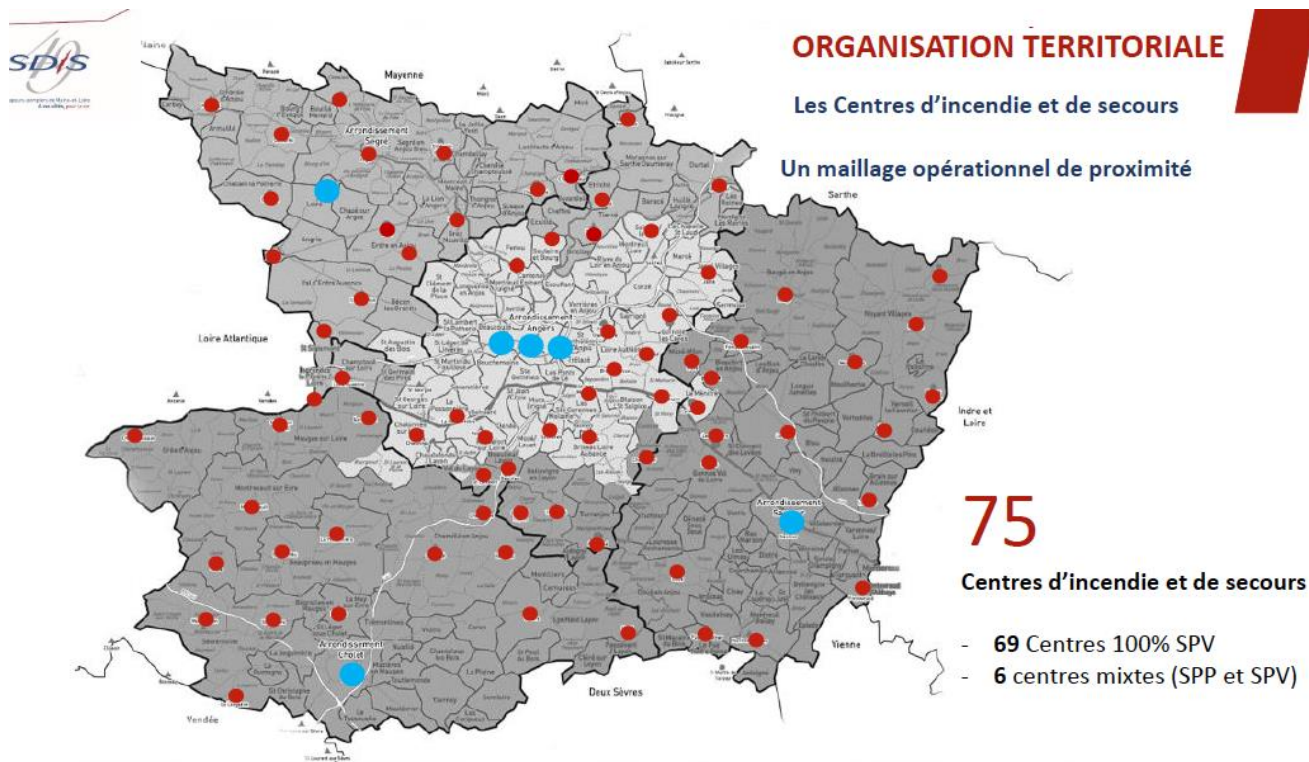
Le SDIS est implanté dans l'ensemble du département.

La direction départementale est située à Beaucouzé.

L'école départementale est située à Feneu.

75 centres d'incendie et de secours sont répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Parmi ces 75 CIS, 5 sont des centres de secours principaux. Ils sont situés dans les 3 agglomérations du département. Avec le CIS Segré (centre mixte), ils assurent 74% de l'activité opérationnelle.



INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET

Fonctionnement
54,77 M€

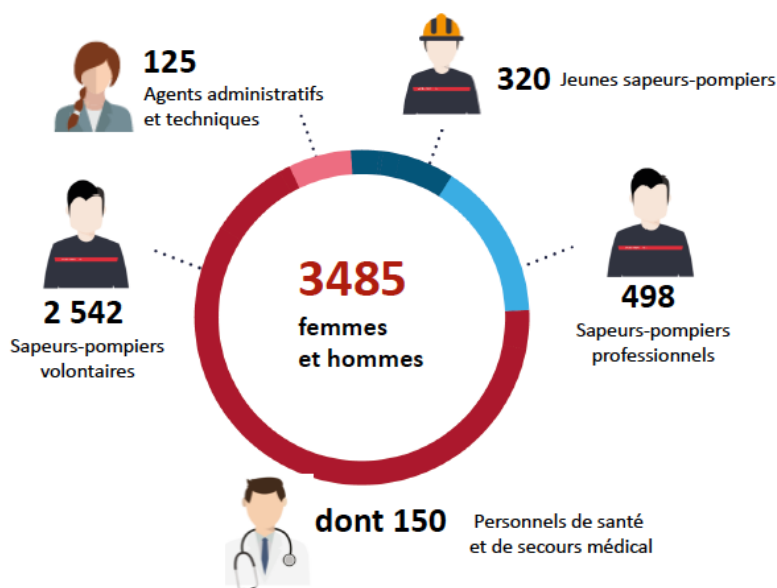


Investissement
17,27 M€

49 % contributions des communes et EPCI
27,82 millions d'euros

49 % contributions du Département
27,82 millions d'euros

2 % Recettes propres



Le SDIS possède aussi des équipes spécialisées pour intervenir dans des conditions particulières. Il réalise des opérations de prévention des risques bâtimentaires. Le département du Maine-et-Loire compte 18 943 établissements recevant du public nécessitant des visites de sécurité

En 2021, 933 visites ont été réalisées et 1 869 dossiers étudiés. Il y a eu 87 avis défavorables. Cela a mobilisé 17 agents.

Concernant les autres opérations de prévention, 4 exercices ont été réalisés, 368 dossiers de manifestations traités. 216 avis ont été rendus à la préfecture, aux sous-préfectures et mairies 12 508 points d'eau incendie recensés. Cela a mobilisé 80 agents.

La préparation opérationnelle (formation) mobilise 30 personnels permanents et 250 formateurs (dont 150 sapeurs-pompiers volontaires). 14 515 journées stagiaires ont été comptabilisées en 2021.

Par ailleurs, le SDIS met régulièrement ses infrastructures et ses formateurs à la disposition de ses partenaires institutionnels (Gendarmerie, 6e Régiment du Génie, Maison d'arrêt d'Angers) et d'entreprises privées telles que Butagaz.

Le lieutenant-colonel François MAISONNEUVE présente le fonctionnement du volontariat.

S'ENGAGER POUR SON PAYS EN DEVENANT SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE



Conditions

- Avoir entre 16 et 60 ans
- Aptitude physique et médicale

Formation

Une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans

Disponibilité

6 interventions par mois en moyenne

Retrouvez toutes les informations
et conditions d'engagement sur pompiers.fr

78% des sapeurs-pompiers volontaires sont des hommes et 22% des femmes.

Le lieutenant-colonel François MAISONNEUVE présente le fonctionnement et les plus-values du conventionnement.

Un sapeur-pompier volontaire représente un atout pour l'entreprise. Il contribue à la sécurité. Il est formé aux gestes d'urgence, aux risques d'incendie et conserve son calme et ses capacités d'analyse et d'action dans les situations d'urgence.

Signer une convention donne droit également à des avantages : reversement des indemnités horaires du SPV, une réduction d'impôts (maximum 5 pour mille du CA et une réduction sur l'assurance incendie (dans la limite de 10%).

Signer une convention avec le SDIS permet d'avoir le Label entrepreneur employeur de sapeurs-pompiers. Cet engagement est pris en compte dans la démarche RSE et donne un avantage dans les candidatures de marchés publics.

450 sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'une convention dans le département.

270 employeurs sont impliqués.

Le lieutenant-colonel François MAISONNEUVE indique que la carrière d'un sapeur-pompier volontaire s'apparente à celle du sapeur-pompier professionnel. Le fait de pouvoir monter en grade sur la partie opérationnelle permet d'effectuer des missions différentes. Il est possible aussi d'exercer des responsabilités différentes concernant la partie fonctionnelle dans une caserne. Cela peut concerner les responsabilités d'encadrement, et pourquoi pas devenir chef de centre ou adjoint au chef de centre.

Laurent MARBACH demande une précision sur la prise en compte des temps de repos entre les interventions d'un sapeur-pompier volontaire et son travail dans l'entreprise.

Le lieutenant-colonel François MAISONNEUVE indique qu'aucun texte ne cadre ce sujet.

Le SDIS passe le message aux sapeurs-pompiers volontaires d'être responsable et de prévoir un minimum de temps de repos entre une intervention et leur reprise du travail.

Frédéric PAPIN LAFLECHE, chargé du développement de l'alternance sur le site de Saumur, est invité à présenter son témoignage de sapeur-pompier volontaire.

Il souligne que le fait d'être sapeur-pompier est un engagement citoyen. Pour son cas, c'est un engagement qui se perpétue depuis trois générations. Son père et son grand-père étaient des sapeurs-pompiers volontaires.

Il a commencé comme sapeur-pompier à Paris, il y a 30 ans. Il occupe aujourd'hui le poste de sous-officier de garde au grade d'adjudant-chef au centre de secours de Vihiers.

Il reconnaît que certains matins, c'est un peu difficile de reprendre son poste au travail. Mais que cela se gère.

Au-delà de vivre des expériences en dehors du commun, il évoque le fait de rendre service à la population. Il évoque le manque de sapeur-pompier volontaire dans certaines communes. Lorsqu'il n'y en a pas dans une commune ou qu'ils ne sont pas disponibles, car pas assez nombreux, cela allonge le délai de l'intervention entre l'appel et l'arrivée des secours. Il indique que le fait d'avoir besoin d'une aide à un moment donné concerne tout le monde.

Il évoque aussi la possibilité de monter en grade et d'occuper différents postes.

Il souligne les compétences mises à la disposition de l'entreprise en termes de sécurité.

À la CCI, en plus de son travail consistant à mettre en lien les apprentis avec les entreprises, il est référent sécurité pour le centre de formation de Saumur. Il cite l'exercice d'évacuation incendie organisé les jours précédents dans le centre de formation.

Il indique qu'il est possible de s'engager comme sapeur-pompier volontaire jusqu'à 60 ans, pour exercer des missions d'encadrement.

Il déclare que s'engager en tant que sapeur-pompier volontaire, c'est une belle chose. Édith GIFFARD évoque le fait que les sapeurs-pompiers volontaires doivent pouvoir quitter leur poste de travail rapidement s'ils sont appelés pour partir en intervention. Cela peut poser des problèmes en fonction des postes occupés. Elle demande comment cela s'organise dans les entreprises.

Le lieutenant-colonel François MAISONNEUVE indique que ce point est défini dans la convention et qu'il est possible d'y acter qu'un sapeur-pompier ne sera disponible qu'une partie l'année, si l'entreprise a une activité saisonnière. Les sapeurs-pompiers volontaires peuvent également se déclarer disponibles ou pas sur leur bipeur. Cela permet au SDIS de connaître le nombre de personnes disponibles. Il évoque les feux de l'été. Un message administratif est passé sur les bipeurs. En un quart d'heure, 200 personnes se sont déclarées disponibles.

Le président Matthieu BILLIARD indique que des partenariats ont été mis en place au niveau de la CCI. Une partie des équipes sont formées aux premiers secours. Il évoque la volonté de la CCI de sensibiliser les collaborateurs et les apprentis à l'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire afin de susciter des vocations. Il invite les élus de la CCI à faire de même dans leur entreprise et auprès de leurs pairs.

2. VIE INSTITUTIONNELLE – AFFAIRES GÉNÉRALES

2.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2022

Les membres de l'assemblée ont pris connaissance du procès-verbal disponible sous l'extranet élus et n'ont pas de remarques à formuler.

Validation unanime de l'assemblée

2.2 Délibérations

- Désignation d'un membre associé

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'à la suite de la démission d'Olivier GENDRY de la société SORREL, de son mandat de membre associé, acté lors de l'assemblée générale du 30 juin 2022r, les membres du Bureau ont émis un avis favorable à la candidature de Arnaud BERTRAND, de la société [BAO Virtuelle](#), la boîte à outils virtuelle, au mandat de membre associé de la CCI de Maine-et-Loire.

Validation unanime de l'assemblée

- Demande de subvention exceptionnelle de la part des Vitrites du Maine-et-Loire

Dominique GAZEAU indique que la CCI a été sollicitée par les Vitrites du Maine-et-Loire pour une demande de subvention exceptionnelle pour l'année 2022.

L'association regroupe 95 unions commerciales soit environ 900 entreprises adhérentes.

Depuis 2016, l'association Les vitrites du Maine-et-Loire s'est engagée dans la transformation numérique des associations en proposant notamment des sites internet.

Parallèlement, l'association continue de proposer l'installation de logiciels de chèques cadeaux dans les associations, des supports de communication, notamment via l'impression de stickers à accoler sur les vitrites.

Aujourd'hui, l'association souhaite étoffer son offre de services et s'engager au plus près des associations de commerçants en développant notamment des partenariats avec des écoles, pour proposer des stagiaires aux associations et les aider à se développer, des locations de barnums aux

adhérents (stock de 20 barnums achetés par les vitrines) afin de leur permettre l'organisation d'événements dans les communes.

Dominique GAZEAU indique que pour mener à bien ces projets, l'association les Vitrines du Maine-et-Loire sollicite la CCI pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour 2022 de 5 000 €. Il indique que les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

Validation unanime de l'assemblée

2.3. Conventions

- Avec Anjou Amorçage

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'Anjou Amorçage a été créée en 2000. Cette société de capital-risque regroupe trois types d'acteurs-actionnaires de la vie économique locale :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire.
- 4 banques régionales
- 35 entreprises du Maine-et-Loire.

Chaque groupe détient un tiers du capital.

Le président Matthieu BILLIARD indique que la CCI est à l'origine de ce fonds qui vise à financer l'amorçage de produits innovants sur le territoire et qu'il a été créé avec Angers Technopole.

Il suggère qu'étant donné l'évolution de l'environnement, il est peut-être temps de faire évoluer Anjou Amorçage pour qu'il soit mieux adapté à certaines évolutions.

Il présente l'objet de la convention, établie pour une durée de 1 an, du 1er janvier au 31 décembre 2022.

La CCI s'engage sur les prestations suivantes :

- Montage et suivi des dossiers
- Appui administratif
- Actions de communication
- Comptabilité

Anjou Amorçage s'engage à :

- Fournir toutes les informations sur les dossiers
- Verser à la CCI une rémunération calculée sur la base des coûts engagés pour la réalisation.

En 2022, 50 % de cette rémunération, soit 6 000 € HT, ont été versés début juillet, et 50 %, soit 6 000 € HT en décembre.

Validation unanime de l'assemblée

- Avec l'Institut national du cancer

Le président Matthieu BILLIARD indique que l'objet de cette charte vise à améliorer l'inclusion en entreprise des personnes qui ont un cancer pendant la période de soins et à leur retour. Des sujets de recherche seront portés par les cinq CCI de la Région Pays de la Loire.

Des informations seront diffusées dans les entreprises.

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'une signature est prévue en amont de la 3^e Rencontre Innovation Santé le 14 novembre 2022 sur la thématique du cancer.

Validation unanime de l'assemblée

- Avec l'Université d'Angers

Le président Matthieu BILLIARD indique que cette convention entre l'Université d'Angers et la CCI de Maine-et-Loire a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'un programme d'enseignement permettant l'obtention de DEUST « préparateur en pharmacie ».

Cette convention a pour objet de préciser les modalités financières, l'organisation pédagogique et administrative.

Cette convention prendra fin au terme de l'année universitaire 2027-2028.

Validation unanime de l'assemblée

- Avec Végépolys Valley

Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Marc FLAMANT.

Marc FLAMANT indique que Végépolys Valley est un pôle de compétitivité.

Il regroupe 560 entreprises, pôles de formations et de recherches, qui font de l'innovation ensemble et la partagent.

Depuis la création du Pôle, des conventions ont été conclues chaque année pour que la CCI assure la maîtrise d'œuvre du service veille et prospective au bénéfice des entreprises du végétal et du territoire. La fusion avec Céréales Valley intervenue en mai 2019 n'a pas impacté cette collaboration. Végépolys Valley est présidée par Séverine DARSONVILLE, agricultrice implantée dans le Puy-de-Dôme et administratrice Limagrain.

Le directeur général est Gino Boismorin.

Marc FLAMANT indique que le Pôle va bientôt entrer dans une phase 3. L'objectif est de faire en sorte que les financements publics (État, régions et CCI) atteignent 50% du budget et les financements privés 50%.

Marc FLAMANT évoque l'accueil à Angers en août de l'IHC, le congrès international de l'horticulture, un « événement extraordinaire ». Il a réuni 2 500 chercheurs du monde entier. Ce congrès a lieu tous les quatre ans, généralement dans des capitales. 25 réunions ont été organisées pour que les chercheurs partagent leurs recherches. Des visites d'entreprises du territoire ont également été organisées.

Marc FLAMANT indique que lors de ce congrès, il a rencontré le président, François LAURENS, chercheur à l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) qui vit à Angers. Il suggère que la CCI l'invite à intervenir lors d'une prochaine assemblée générale.

Marc FLAMANT souligne l'importance de l'action de Végépolys pour la recherche de solutions aux problématiques du monde agricole et pour les citoyens en termes d'alimentation et de santé. C'est pourquoi il considère qu'il est important de continuer à soutenir ce pôle de compétitivité.

La convention 2022 s'inscrit dans la continuité de la démarche entamée en 2016, en tenant compte chaque année des réductions budgétaires TCCI. L'objectif est de maintenir le partenariat tout en développant le volume de prestations facturées pour réduire la subvention nette versée à Végépolys Valley.

Le président Matthieu BILLIARD propose aux membres de l'assemblée de valider les quatre conventions, pour lesquelles les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

Validation unanime de l'assemblée

2.4. Représentations

- Au comité de partenaires Autorité Organisatrice de la Mobilité mis en place par Angers Loire Métropole

Le président Matthieu BILLIARD indique que la loi d'orientation des mobilités prévoit que chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité crée un comité de partenaires.

Cette instance vise à organiser un dialogue permanent entre l'agglomération, les usagers, les habitants et les entreprises au sujet de la politique des transports et des déplacements. Celle-ci se réunira au moins une fois par an. La première rencontre sera organisée à la rentrée de septembre et sera l'occasion de la présentation du projet de réorganisation du réseau de bus en lien avec la mise en service des 2 nouvelles lignes de tramway pour mi-2023.

La CCI a été sollicitée par Angers Loire Métropole pour faire partie du collège des employeurs et doit désigner à ce titre son représentant.

Composition du Comité :

Collège employeurs :

- Un représentant de la CCI
- Un représentant de la Chambre de métiers
- Un représentant d'Angers Loire Campus
- Un représentant des Vitrites d'Angers

Collège des usagers :

- Un représentant de la fédération nationale des transports
- Un représentant de l'Association des paralysés de France – France handicap
- Un représentant de l'Union départementale des associations familiales
- Un représentant de la Fédération des associations des étudiants de l'Anjou

Collège des habitants :

- 2 habitants de la commune d'Angers
- 2 habitants des autres communes de la CU, tirés au sort et désignés pour 2 ans

Les membres du Bureau ont proposé que Hélène GRELLIER représente la CCI dans ce comité.

Validation unanime de l'assemblée

- Pour les Foncières commerces et centralités Angers/Anjou

Le président Matthieu BILLIARD indique que les premières réunions des deux foncières Commerces et centralités pour Angers Loire Métropole et le département auront lieu le 13 octobre.

L'objectif est de pouvoir récupérer les bâtiments

La Foncière Angers Commerces et Centralités interviendra dans les centres-villes et les quartiers prioritaires de l'agglomération angevine. Elle pourra acquérir des locaux vacants ou dégradés pour les reconditionner et accueillir à nouveau une offre commerciale adaptée à la dynamique du quartier.

La Foncière Anjou Commerces et Centralités interviendra dans les centres-villes et les centres-bourgs du département. Elle pourra acquérir des locaux vacants ou dégradés pour les rénover et accueillir de nouvelles offres commerciales, artisanale, tertiaire ou des services publics ou privés nécessaires à la dynamique du centre-ville.

En vue de l'organisation des prochaines assemblées générales des SAS Angers Commerces et Centralités et Anjou Commerces et Centralités, il est demandé à la CCI de Maine-et-Loire de désigner des représentants pour les instances ci-après.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable pour les désignations des représentants suivants :

Assemblée générale : Matthieu BILLIARD (titulaire), Dominique GAZEAU (suppléant).

Comité stratégique : Dominique GAZEAU (titulaire), Pascal RANCHOUX (suppléant).

Validation unanime de l'assemblée

- Au comité départemental des services aux familles de la préfecture de Maine-et-Loire

Le président Matthieu BILLIARD indique que ce comité est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.

Le mandat des membres est de 6 ans renouvelable. Le comité se réunit au moins une fois par an. La Chambre de Commerce est invitée à désigner un représentant titulaire et un suppléant

Les membres du Bureau proposent de désigner :
Didier CHATEAU, titulaire et Gonzague NOYELLE, suppléant.

Le président Matthieu BILLIARD félicite Didier CHATEAU, pour la troisième place du concours européen de la franchise, organisé à Bruxelles le 20 septembre dernier.

Validation unanime de l'assemblée

3. ACTIVITÉS DE LA CCI

3.1. Plan stratégique axé sur la transition écologique

Le président Matthieu BILLIARD indique que le plan stratégique du réseau des CCI, fruit de la consultation des entrepreneurs, des élus et des collaborateurs du réseau, sera dévoilé le 11 octobre au cours d'un événement CCI France les CCINERGIES à Boulogne Billancourt.

Il précise qu'il est encore temps de s'inscrire (jusqu'au 4 octobre) pour participer à cet événement.

Il souligne que l'objectif de cet événement est de montrer que les CCI constituent un réseau fort.

« Le premier réseau public de proximité, accélérateur de l'économie et de la croissance durable des entreprises en France et à l'international ».

Il indique que l'objet de la future assemblée générale sera d'adopter la feuille de route de la mandature CCI 49 (2022-2026) élaborée à partir du plan stratégique national en tenant compte des spécificités économiques du département du Maine-et-Loire.

Un extrait vidéo de l'assemblée générale extraordinaire de CCI France du 13 septembre est projeté.

Le président Matthieu BILLIARD présente les 8 projets totem retenus dans le plan stratégique de CCI France.

Nos 8 projets TOTEM

CCI TRANSITIONS

Une task force pour la transformation de toutes les entreprises

CCI COMPETENCES

Une mobilisation inédite pour le plein emploi et les métiers de demain

CCI TRANSMISSION-REPRISE

Le hub du « passage de relais » des entreprises

CCI DATA

Une base de connaissance des entreprises et des opérations CCI

CCI FRANCE 2030

Un dispositif pour la réussite du programme « France 2030 »

CCI COMMERCE EXTERIEUR

Une mobilisation inédite au service de l'amélioration de la balance commerciale

CCI ECONOMIE DE PROXIMITE

Un observatoire national pour anticiper et agir au service des entreprises et des territoires

CCI ACADEMIE

Une Ecole des acteurs du réseau (élus, collaborateurs et partenaires)

TOTEM « SOCLE » : LA COMMUNICATION

Le président Matthieu BILLIARD évoque la problématique de la ressource en eau, qui a été fortement ressentie partout en France cet été et de la ressource et du coût de l'énergie, très préoccupante pour les entreprises.

Il indique que depuis le début de l'année, le coût de l'électricité est passé de 50€ à 1130 €/MWh et celui du gaz, de 50€ à 300 €/MWh.



Feuille de route CCI 49 articulée ...

2 illustrations d'enjeux majeurs :

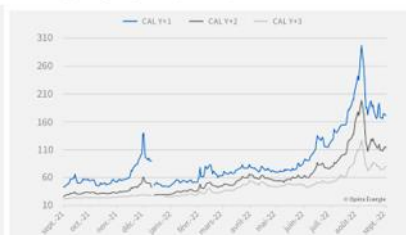
• ENERGIES

Évolution du prix de l'électricité depuis 1 an (en €/MWh)



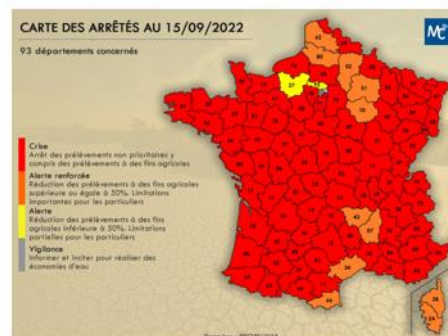
Depuis début 2022 fluctuations :
Electricité : 50€ à 1130 €/MWh

Évolution du prix du gaz depuis 1 an (en €/MWh)



Depuis début 2022 fluctuations :
Gaz : 50€ à 300 €/MWh

• EAU



3.2. Enquête de conjoncture ExpreCClon sur les ressources en eau et en énergies

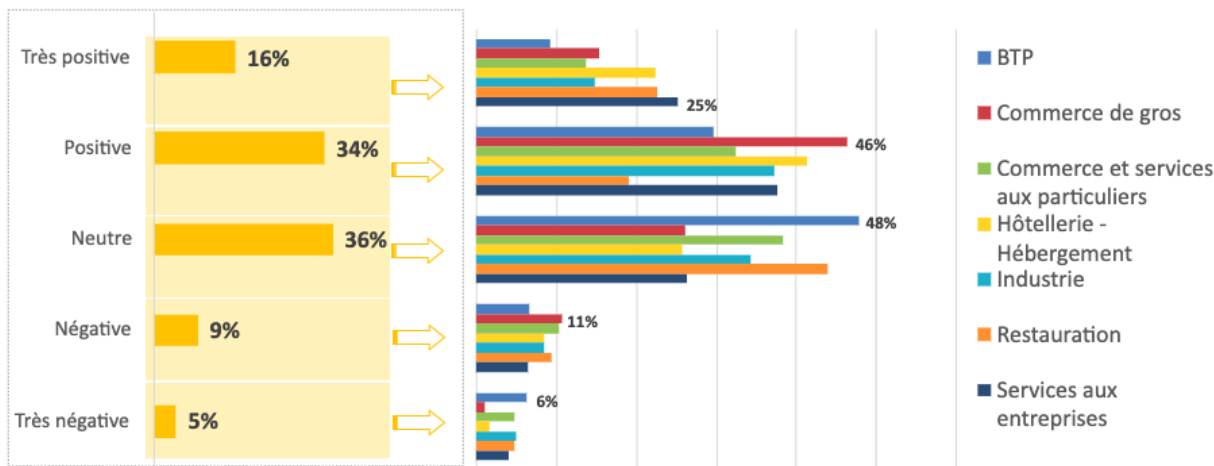
Pascal RANCHOUX présente une synthèse du résultat de l'enquête de conjoncture réalisée avec la Banque de France et les syndicats professionnels, sur l'énergie (électricité, gaz) et les ressources en eau, réalisée du 6 au 19 septembre.

1 834 personnes y ont répondu.

Une restitution exhaustive des résultats est prévue le 7 octobre de 8h30 à 10h avec la Banque de France à la CCI.

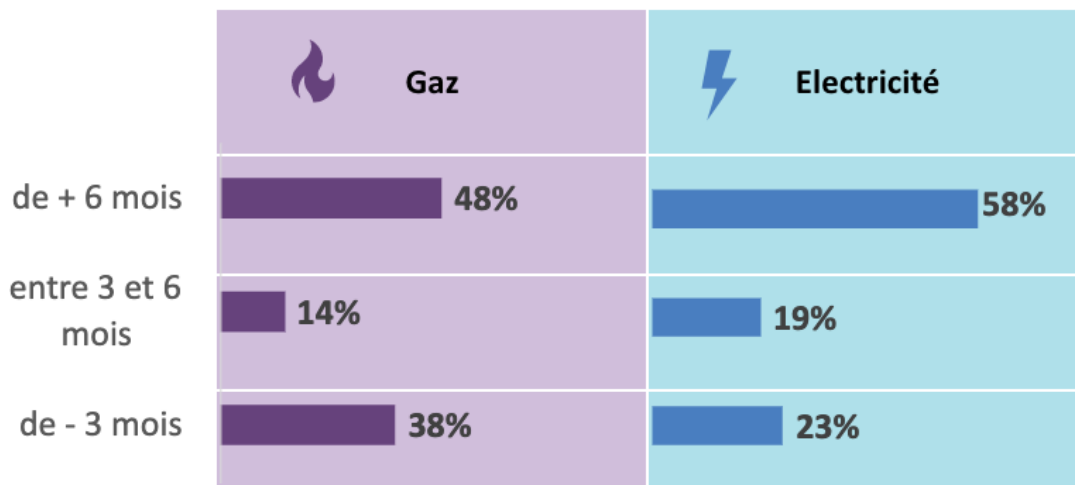
À la question « quelle est votre perception des enjeux de sobriété énergétique », près de 50% des chefs d'entreprise ont une perception positive, voire très positive des enjeux.
 Pascal RANCHOUX indique que fin août, à la même question, les membres de la CCI avaient répondu qu'ils avaient une perception positive à 72% de ces enjeux de sobriété énergétique.

Quelle est votre perception des enjeux de sobriété énergétique ?



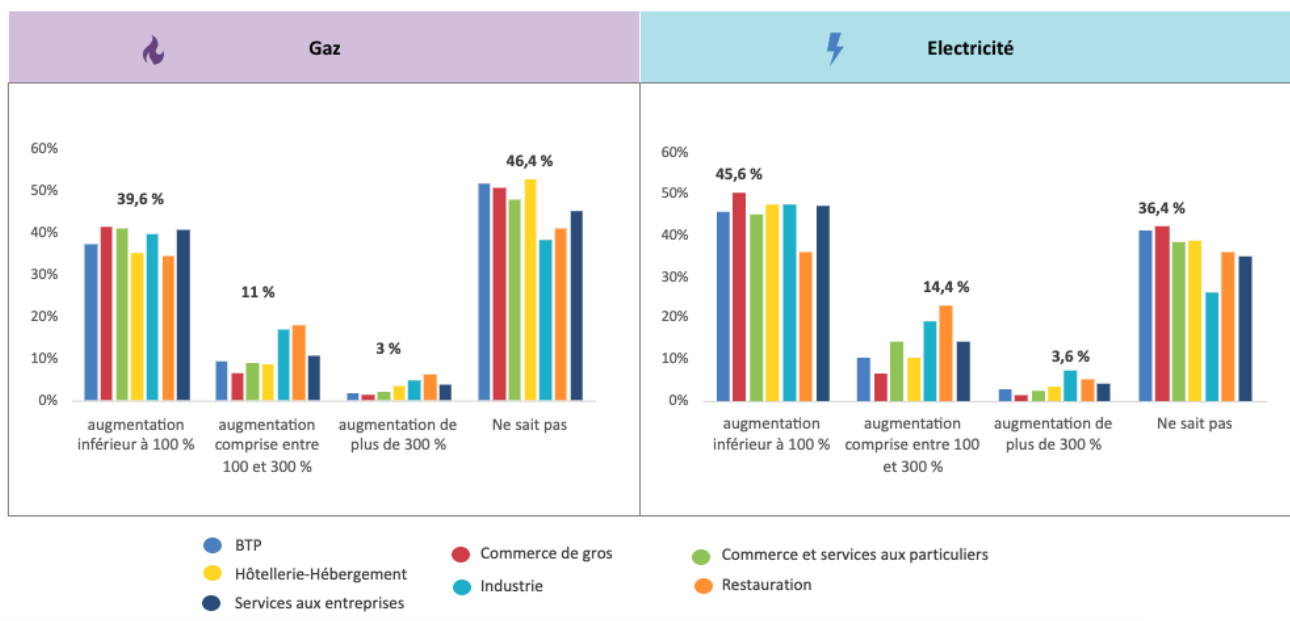
Concernant l'échéance des contrats gaz et électricité, 48% des répondants y seront confrontés dans les six mois pour le gaz et 58% pour les contrats d'électricité.
 Pascal RANCHOUX souligne la difficulté que posent ces renouvellements de contrats : sur quelle base de prix ils seront renouvelés ?

Quelle est l'échéance de votre contrat de :



Concernant l'évolution de prix à venir sur les contrats de gaz et d'électricité, 50% des entrepreneurs ne savent pas quelle sera l'évolution des prix.
 Cela traduit un manque de visibilité pour les mois à venir.

Quelle évolution de prix à venir sur vos contrats gaz/électricité constatez-vous ?



Le président Matthieu BILLIARD souligne les trois enjeux : les coûts, la disponibilité et la sobriété.

Thierry GAUCHET, dirigeant de l'entreprise plasturgiste, Trioworld, livre son témoignage sur l'impact de l'augmentation du coût de l'électricité.

En 2021, le coût de l'électricité s'est élevé à 1,6 M€.

Pour 2022, le coût de l'électricité est estimé à 4,5 M€.

Le contrat d'électricité devait être renouvelé en 2021. Étant donné le coût très élevé annoncé par le fournisseur, l'entreprise a fait le choix de ne pas les accepter et d'opter pour les prix Spot.

Les six premiers mois de l'année 2022, l'électricité a été facturée 240 € MWh, contre 61 € MWh en 2021.

Thierry GAUCHET ajoute que la plupart de leurs concurrents en Europe étaient couverts, mais pas en France. Il n'était pas possible de répercuter la hausse des prix sur les produits.

L'impact a été extrêmement violent. L'entreprise enregistre une perte de 1,5 M€ en 2022 alors qu'en 2021, elle avait réalisé un bénéfice de 1,5 M€.

En juin, l'entreprise a signé un nouveau contrat avec EDF.

Thierry GAUCHET indique qu'avant, l'électricité n'était pas un souci. Les entreprises se considéraient « à l'abri » grâce à l'énergie nucléaire. Cette période est désormais révolue. Pour les entreprises de plasturgie, le coût élevé de l'électricité représente un vrai problème. L'élément rassurant est que toutes les entreprises de plasturgie seront logées à la même enseigne l'année prochaine avec un prix autour de 240 € MWh à 300 € MWh.

Le coût de transformation du plastique va passer de 4 centimes au kilo à 15/20 centimes.

Thierry GAUCHET évoque l'impact sur les prix des produits vendus aux particuliers. L'inflation devrait continuer d'augmenter l'année prochaine.

Julien REIX indique qu'il sera très difficile de répercuter l'augmentation du coût des produits (il l'estime à 190% pour 2023) sur les prix facturés aux clients.

Édith GIFFARD indique que l'augmentation du coût de l'énergie se répercute à tous les niveaux : sur la consommation énergétique des entreprises pour fabriquer leurs produits et sur celle de leurs fournisseurs. Concernant son entreprise, elle évoque l'impact pour les raffineurs de sucre et les fabricants de verre.

Didier CORVEE, délégué territorial Enedis pour le Maine-et-Loire, indique que tous les ans, Enedis se et RTE se préparent pour assurer le maintien de l'équilibre entre la consommation et la production d'électricité pendant l'hiver, une période de forte consommation. Cette année, la préparation a été plus prégnante, car le volume de production d'électricité dans les centrales nucléaires est en diminution.

C'est pourquoi des délestages sont envisagés. Cette situation est liée à deux éléments :

- le retard des travaux d'entretien et de maintenance des centrales à cause du Covid.
- un problème de corrosion de l'inox dans une centrale qui pouvait éventuellement se produire dans 11 autres centrales de la même conception. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a décidé d'arrêter ces centrales.

Didier CORVEE indique que la période la plus critique est généralement en février.

ASN réfléchit, a priori positivement, à la remise en service des 12 centrales à l'arrêt. Si elles produisent de l'électricité avant la période la plus critique, le risque de délestage s'éloignerait fortement et l'impact devrait être plus faible.

Didier CORVEE explique ce qui se passera si des délestages doivent avoir lieu.

- RTE informera une semaine avant le délestage dans les médias à la maille nationale.
- À J-3, des communications seront faites par RTE et par ENEDIS à la maille départementale en lien avec les préfetures. Des actions spécifiques sont prévues pour les malades à hauts risques vitaux en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).
- À J-2, le délestage sera soit confirmé ou pas confirmé.
- À J-1, on saura le volume demandé par RTE à Enedis en puissance de consommation.

L'ensemble des industriels et des collectivités seront informés par SMS, par les médias et par mail.

Le jour J, les coupures auront lieu par tranche de deux heures par journée, sur des plages allant de 8 heures à 13 heures et d'en fin d'après-midi et début de soirée, correspondant aux pointes de consommation.

Didier CORVEE indique qu'avant d'arriver au délestage, les particuliers et les entreprises seront incités à réduire leur consommation. La puissance de la tension sera réduite de 5%. Cette diminution n'a pas d'impact sur le fonctionnement des appareils. Cela permet de capter un cap de quelques heures.

Le délestage tiendra compte des contraintes sur le réseau, identifiées par RTE. Les départements n'auront peut-être pas tous la même valeur à délester.

Des tranches de 100 MWh seront demandées par département.

Éric GROUD indique que lors d'une réunion avec l'association SMILE (SMart Ideas to Link Energies : Idées intelligentes pour relier les énergies), où étaient représentés RTE et Enedis, il a été dit qu'il y avait de fortes probabilités de délestage et qu'il fallait sensibiliser les Chambres, les entreprises, les collectivités et le grand public.

Didier CORVEE confirme que si les 12 centrales ne sont pas remises en service, il y aura des délestages. Ces 12 centrales représentant 20 à 30 % de la consommation nationale.

Didier CORVEE indique que des clients seront considérés comme prioritaires : ceux qui contribuent au soin des personnes et ceux qui participent à la fourniture de l'eau potable.

Sébastien VOYER indique que son père est sous assistance respiratoire la nuit. Il demande s'il existe un numéro pour signaler ce type de situation.

Didier CORVEE indique que normalement les malades à haut risque vital sont déclarés au niveau de l'ARS. L'ARS en lien avec la Préfecture en informe Enedis. Il encourage à faire connaître ce type de situation à l'ARS.

Il indique qu'en juin, Enedis a téléphoné aux malades à haut risque vital pour vérifier les numéros de téléphone et les adresses mail, car ces personnes ne sont pas forcément sur des départements de lignes prioritaires.

Edith GIFFARD demande combien de temps à l'avance les entreprises concernées par les délestages seront prévenues pour qu'elles puissent s'organiser.

Didier CORVÉE indique que l'information sera diffusée trois jours avant le délestage éventuel.

Philippe BESNIER demande si les compteurs Linky pourraient cibler précisément les clients qui pourraient être coupés.

Didier CORVEE indique que ces compteurs n'ont pas été prévus pour cet usage.

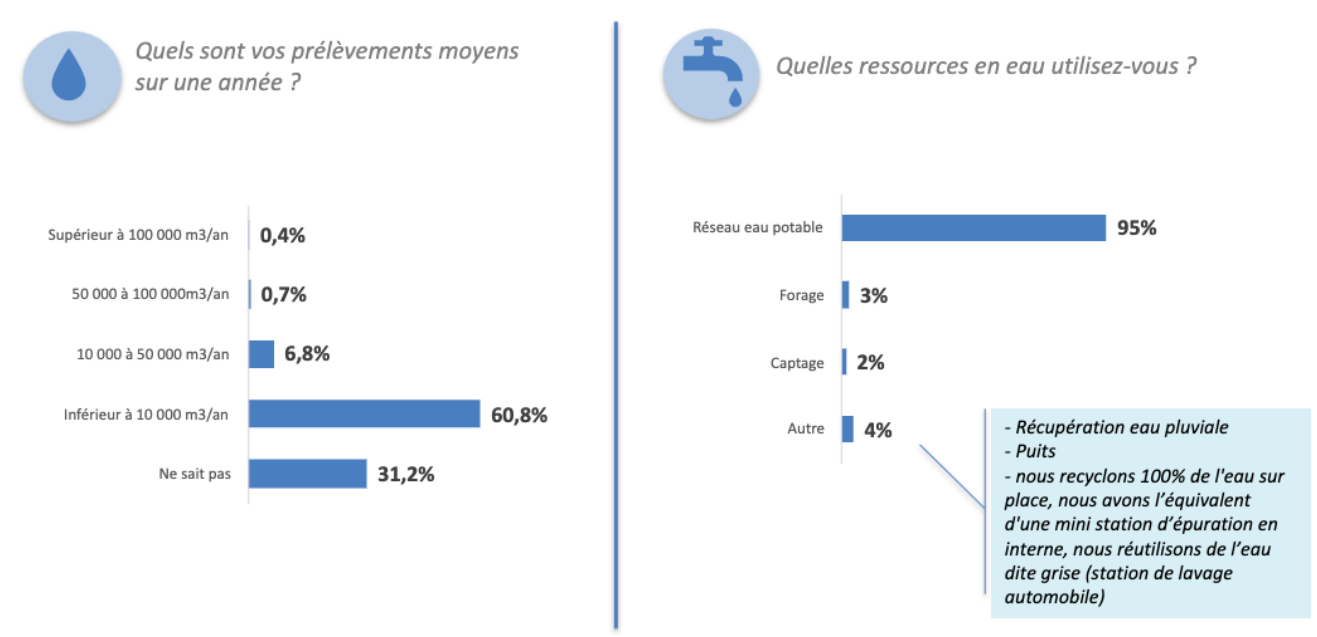
Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Arnaud GUIHARD de l'association ORACE, qui accompagne les entreprises dans leur démarche de maîtrise de leur consommation d'énergie.

Arnaud GUIHARD indique que la maîtrise de la consommation de l'énergie est devenue une performance durable face au coût de l'énergie.

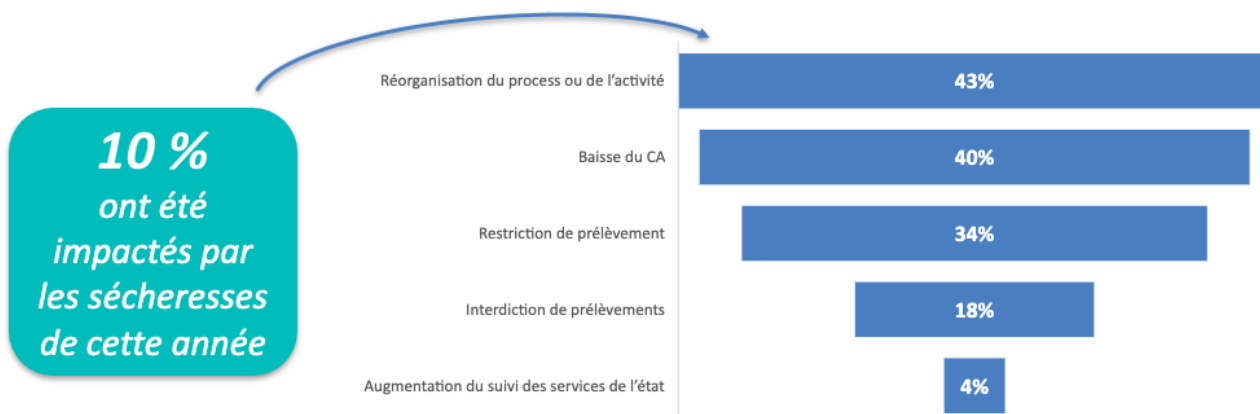
L'association ORACE permet de faciliter la progression du projet des entreprises pour réduire leur consommation d'énergie, soit avec des ressources en interne (avec les salariés d'ORACE) soit avec un groupement d'experts, qui adhèrent à l'association.

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'une réflexion est en cours au niveau des CCI de la région pour étudier la possibilité que des personnes à temps partagé puissent accompagner les dirigeants d'entreprise dans la transition énergétique de leur entreprise.

Michel LANGEVIN commente le résultat de l'enquête de conjoncture sur la consommation en eau.



Comment avez-vous été impactés par les sécheresses de cette année ?





Michel LANGEVIN indique que la CCI s'intéresse à la thématique de l'eau depuis plusieurs années. Il rappelle que le département et la région appartiennent à un grand bassin, celui de Loire-Bretagne. C'est sur l'ensemble de ce territoire que les actions doivent être et sont menées. Il indique qu'en des élus et des collaborateurs de la CCI, en lien avec l'Agence de l'eau, la préfecture, les services du département et de la région, ont construit un programme d'actions. Le premier volet consiste à s'associer aux actions mises en place par ces partenaires, pour faire entendre la voix de l'industrie et du commerce sur ce sujet de l'eau. Le deuxième volet s'inspire du programme développé dans le Morbihan, Ecod'o. Ce programme permet aux entreprises de bénéficier d'un diagnostic sur leur consommation en eau et d'un accompagnement pour les aider à trouver des solutions. Cet été, la CCI a également participé au comité départemental et y a apporté la voix des entreprises. Cela a permis de remonter des problématiques d'entrepreneurs qui avaient des difficultés à se repérer et se situer dans les arrêtés pris la préfecture par rapport aux activités et aux zones concernées par ces arrêtés.

Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à François GUIONNET, qui dirige l'entreprise Pro lavage, spécialisée dans le lavage extérieur des poids lourds et l'intérieur des citernes, frigos et bennes, qui transportent des produits alimentaires. L'activité a été arrêtée pendant l'été à cause des restrictions de consommation d'eau.

François GUIONNET indique qu'il a demandé une dérogation pour l'activité de nettoyage de l'intérieur des citernes, frigos et bennes, avec l'appui de la CCI. Pendant cette période, l'entreprise a enregistré une baisse de 70% de l'activité. Il confirme qu'il a eu du mal à se repérer dans les arrêtés de la préfecture, concernant la situation dans les bassins versants. Il indique que les réponses apportées par la préfecture de Loire-Atlantique à ses collègues de ce département n'étaient pas les mêmes que celles de la préfecture du Maine-et-Loire. On leur disait que comme ils travaillaient avec des professionnels et qu'ils avaient du personnel, ils pouvaient continuer à travailler.

Le président Matthieu BILLIARD reconnaît que les niveaux d'alerte par rapport aux ressources en eau sont très codifiés et que parfois à quelques kilomètres près, on peut avoir le droit de continuer à utiliser de l'eau ou pas. Il indique que les services de l'État et la CCI vont travailler ensemble pour qu'en 2023, l'information donnée par les arrêtés préfectoraux soit plus lisible.

François GUIONNET indique que des stations de lavage de grandes surfaces continuaient à fonctionner alors que l'arrêté préfectoral interdisait cette activité pour son entreprise. Il indique qu'une partie de l'eau utilisée dans son entreprise est recyclée. Les graisses et les boues sont enlevées, puis l'eau est traitée en station d'épuration et renvoyée en eau de surface.

Lorsqu'il a lancé son activité, l'Agence de l'eau Loire Bretagne lui avait dit qu'à Cholet, il ne serait pas consommateur d'eau, mais utilisateur d'eau, car il utiliserait les eaux de surface. On lui avait dit que si son entreprise était située dans un secteur où l'eau potable était puisée dans la nappe phréatique, l'Agence de l'eau pourrait l'aider. On lui avait dit qu'il pourrait être aidé lorsque la situation serait très compliquée.

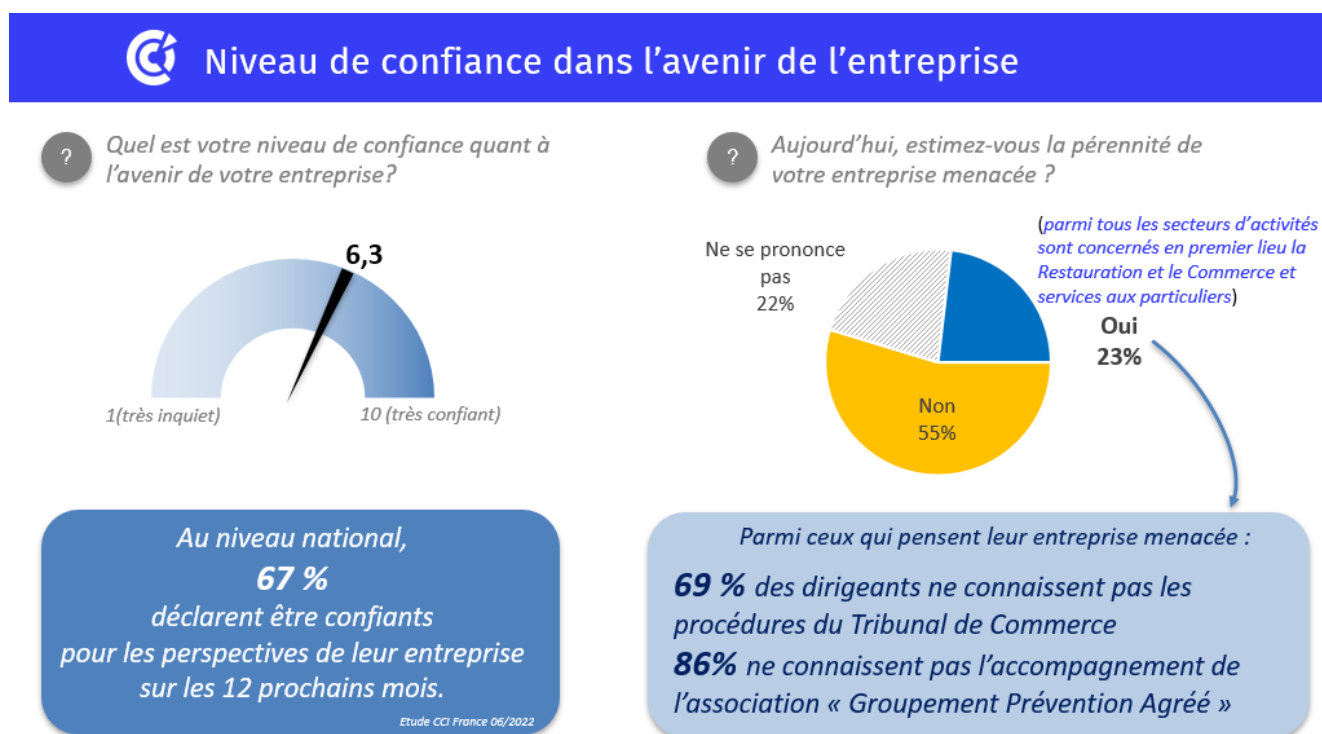
Le président Matthieu BILLIARD souligne que les ressources en eau et en énergies, qui ne concernaient pas trop les dirigeants d'entreprise auparavant, deviennent des sujets à prendre en compte. Cette situation devrait amener à repenser la manière de produire pour certains secteurs d'activité.

François GUIONNET indique qu'à Cholet, l'hôpital est le plus gros consommateur d'eau potable. Il cite également l'entreprise l'Abeille, qui développe et conditionne des boissons sans alcool, parmi les gros consommateurs d'eau du secteur.

Michel LANGEVIN indique que de nombreuses études sont menées sur la réutilisation et sur le stockage de l'eau.

3.3 Dispositifs d'aides pour accompagner les entrepreneurs

Le président Matthieu BILLIARD indique que dans un contexte de rentrée particulièrement délicat, en particulier autour des enjeux de l'énergie, le bureau de la CCI a souhaité présenter les dispositifs qui permettent d'anticiper les situations difficiles et d'accompagner les entrepreneurs qui pourraient rencontrer des difficultés.



3.3.1 Présentation des missions du tribunal de commerce

Rémy DOUGÉ, Président du tribunal de commerce, présente les différentes missions du tribunal de commerce :

- le contentieux général,
- les référés,

- La prévention
- Les procédures amiables
- Les procédures collectives
- Les sanctions

Concernant la prévention, Rémy DOUGÉ indique que le Tribunal a une commission chargée de la prévention. Elle est composée de trois juges.

Elle s'appuie sur les comptes déposés au Greffe par les chefs d'entreprise, par les injonctions de payer, des inscriptions de privilège, des demandes de report d'assemblée motivées.

Elle invite par un courrier le chef d'entreprise à venir les rencontrer. La rencontre se déroule en présence de l'un, voire deux, des trois juges. Elle est confidentielle. L'objectif est d'écouter le chef d'entreprise, avec bienveillance, pour savoir s'il rencontre des difficultés et de le conseiller le chef d'entreprise en fonction de la situation.

Rémy DOUGÉ constate que les chefs d'entreprise contactent le tribunal de Commerce souvent trop tard. Lorsqu'ils sont déjà en cessation des paiements.

Il souligne le rôle du comptable et de l'expert-comptable, qui peuvent détecter les faiblesses et conseiller les chefs d'entreprise.

Il présente les procédures amiables : le mandat ad hoc et la conciliation.

L'avantage du mandat ad hoc est que le dirigeant reste maître de son entreprise. Il peut choisir son mandataire ad hoc, parmi les mandataires judiciaires ou les professionnels en la matière. La procédure n'a pas de limitation de durée. L'ordonnance ne fait aucune publicité au Greffe et garde un caractère confidentiel. Pour avoir recours au mandat ad hoc, il ne faut pas être en cessation des paiements.

La conciliation s'adresse aux chefs d'entreprise qui éprouvent une difficulté juridique, économique, ou financière, avérée ou prévisible. Il ne faut pas être en cessation des paiements depuis plus de 45 jours. Le chef d'entreprise conserve la maîtrise de la procédure, qui reste confidentielle. Elle peut permettre de préparer un plan de cession, qui pourrait être mis en œuvre dans le cadre d'une sauvegarde de redressement judiciaire. La conciliation est limitée à 5 mois (4 mois avec la possibilité de prolongation d'un mois).

Rémy DOUGÉ indique que depuis le début de l'année, il y a eu 26 mandats ad hoc et 27 conciliations. En 2021, il y avait eu 23 mandats ad hoc et 52 conciliations.

Jean-René CAMUS présente le fonctionnement des procédures collectives.

Il indique que dans plus de 90% des cas, les cessations des paiements terminent en liquidation.

Ce pourcentage montre que les chefs d'entreprise s'adressent beaucoup trop tard au tribunal de commerce.

Jean-René CAMUS indique que c'est logique étant donné que 69% des chefs d'entreprise disent ne pas connaître les procédures du Tribunal.

Il indique que la déclaration de cessation des paiements est une démarche volontaire du chef d'entreprise et que, contrairement aux procédures présentées précédemment, la procédure de sauvegarde est publique. Les clients fournisseurs sont informés de la difficulté de l'entreprise.

Dans le cas d'une sauvegarde, le Tribunal désigne un mandataire, éventuellement un commissaire-priseur si le dirigeant le souhaite, un juge-commissaire et éventuellement un administrateur judiciaire si une cession est envisagée.

S'il y a une cessation de paiement, la procédure appliquée est la liquidation judiciaire.

Jean-René CAMUS indique qu'étant donné que de nombreux chefs d'entreprise ne connaissent pas les textes, ils ne respectent pas les délais liés aux procédures. Les problèmes s'accumulent, et cela conduit souvent à la perte de l'entreprise.

Évoquant la scène - les juges habillés en noir, le greffier habillé en noir, éventuellement le ministère public habillé, installés sur une estrade -, Jean-René CAMUS comprend la détresse et la perte d'objectivité des chefs d'entreprise. Il indique que le rôle des juges est de créer du lien.

L'entreprise est placée sous la protection du Tribunal pendant une période de six mois renouvelable une fois. C'est le mandataire sous le contrôle du juge-commissaire qui pilote l'entreprise. Pendant ces six mois, le mandataire inventorie le passif de l'entreprise et contacte les clients et les fournisseurs. Le chef d'entreprise peut éventuellement travailler sur un plan de sauvegarde ou un plan de redressement judiciaire. L'entreprise est fragilisée, car les fournisseurs sont moins enclins à la fournir. Il sera difficile de décrocher des marchés d'appel d'offres publics.

Pour éviter ces 90% d'échecs dans les procédures collectives, Jean-René CAMUS indique que la seule solution est l'anticipation.

Jean-René CAMUS indique que sur les 2 000 disparitions d'entreprises par an dans le Maine-et-Loire, 1 500 sont des démarches volontaires. Le tribunal de commerce n'intervient que sur 500 des cas (sur une moyenne de dix ans).

Jean-René CAMUS indique que le pic d'ouvertures de procédures collectives a été enregistré en 2015 (600), quatre ans après la crise financière de 2011. En 2019, il y en a eu 402. En 2020 et 2021, il y en a eu 200. Depuis le début de l'année, il y en a eu 161.

Une recrudescence des dépôts est observée depuis le mois de juin. Il y en a six à sept par semaine actuellement. Beaucoup d'entreprises sont très récentes.

Le président Matthieu BILLIARD indique que le principal pourvoyeur du tribunal de commerce est l'URSSAF.

Jean-René CAMUS confirme que l'URSSAF après avoir utilisé tous les moyens de collecte possible dépose les dossiers au Tribunal.

3.3.2 Présentation des actions du Groupement de Prévention Agréé

Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Jérôme DUCUING pour la présentation de l'action du Groupement de prévention agréé.

Jérôme DUCUING présente les objectifs :

- Accompagner les chefs d'entreprise en situation de fragilité.
- Répondre à la solitude des chefs d'entreprise, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activités.
- Proposer des solutions concrètes dans un délai rapide

Concernant le mode opératoire :

- Un numéro vert est mis à destination des entrepreneurs : 08 05 38 53 83.
- Les dirigeants. Sont écoutés avec bienveillance.
- La démarche est strictement confidentielle et gratuite.
- L'association s'appuie sur un réseau d'experts dédié et propose un accompagnement personnalisé du dirigeant.

Depuis sa création, le GPA 49 a reçu 25 entrepreneurs.

Quasi systématiquement, un tiers « ami » intervient pour que le dirigeant contacte l'association.

Les difficultés ressenties sont d'origines très diverses : conflit avec un associé, perte de CA suite à la Covid, problèmes de trésorerie, épuisement professionnel, problèmes d'organisation interne, difficulté de relations avec la banque de l'entreprise...

Le président Matthieu BILLIARD souligne le rôle des chefs d'entreprise pour jouer ce rôle du tiers ami et pour repérer les situations difficiles.

Jean-Pierre BERNHEIM évoque le climat d'incertitude liée à une conjoncture complexe, qui peut être source de difficultés. Il cite l'approvisionnement et l'accroissement du coût des matières premières, les conséquences de la hausse historique du coût de l'énergie (électricité et gaz) au moment de la renégociation des contrats avec les fournisseurs d'énergie, les difficultés de recrutement des entreprises dans certains secteurs d'activités et l'impact de la crise sanitaire (conséquences économiques et financières et en matière d'organisation du travail).

Jean-Pierre BERNHEIM constate que la succession de crises entraîne un sentiment de « ras le bol » et de solitude de certains chefs d'entreprise. La situation parfois avérée d'épuisement professionnel accroît le malaise des dirigeants et conditionne la survie des entreprises.

Il souligne la nécessité plus que jamais d'être à l'écoute des « signaux faibles » des dirigeants en situation de fragilité. Il invite les membres de la CCI à diffuser le flyer et transmettre les coordonnées du GPA.



A RETENIR : 0 805 385 383 ecoute49@gpa-pdl.fr

- 1 Contacter
- 2 Ecouter
- 3 Accompagner



3.4. Agenda

Le président Matthieu BILLIARD présente les grands événements de la rentrée :

- Les folles journées pour entreprendre du 17 au 21 octobre, avec 45 événements proposés sur l'ensemble du territoire
- la Connected Week, les 23 et 24 novembre à la Cité des Congrès d'Angers. :

Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Virginie BEURTON – LE MIGNON pour la présentation de l'événement « Connected Women ».

Virginie BEURTON-LE MIGNON évoque la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du numérique en France et dans la région. Une des solutions serait d'attirer les femmes. Elles ne représentent que 20% des emplois. La première journée sera dédiée à un public scolaire et jeune. La deuxième journée sera dédiée aux professionnels, des DRH et CIO. Parmi les rendez-vous prévus : des témoignages de femmes et des tables rondes présentant des solutions pour remédier au manque de femmes. Elle souligne que de grandes entreprises sont partenaires de l'événement (Scheider, Onepoint, Cap Gemini, Vinci, etc.).

Elle précise qu'il reste des places pour devenir partenaire de l'événement et qu'il serait bien que des entreprises locales soient représentées.

Elle souligne que cet événement a une envergure nationale, qu'il aura des répercussions locales, notamment pour l'hébergement et la restauration et qu'il contribue à rendre attractif le territoire angevin. C'est pourquoi elle invite les membres de l'assemblée générale à le faire connaître.

3.5. Point sur la rentrée au CFA

Le président Matthieu BILLIARD indique que les effectifs continuent d'être forts au CFA, avec une augmentation de 5%.

Pour certaines formations, tous les jeunes qui souhaitaient s'inscrire n'ont pas pu être retenus faute de place.

 CCI Formation

La rentrée du CFA

- **3 942 apprenants** / 3 742 au 31/12/21 + 5 %
- **3 617 apprentis** / 3 355 au 31/12/21 + 8 %



Le président Matthieu BILLIARD indique que comme l'année dernière les remises de diplôme auront lieu à l'extérieur des centres de formation pour les valoriser en leur donnant un côté plus solennel.



Le président Matthieu BILLIARD présente les prochains rendez-vous du CFA :
 - les journées portes ouvertes le samedi 10 décembre et le dimanche 5 février 2023,
 - et la Nuit de l'orientation, qui fêtera ses 10 ans : le vendredi 27 janvier 2023.

Le président Matthieu BILLIARD indique que le 26 août, un nouveau site internet « formation continue » régional a été lancé.

Ce nouveau site regroupe pour la première fois toute l'offre de formation continue des CCIT des Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée).

<https://formation.paysdelaloire.cci.fr/>.

Il indique que le calendrier des dates des restaurants d'applications des campus formation, l'Atelier de Pierre à Angers et l'Atelier d'Eugénie Saumur, est disponible à l'accueil.

3.6. Planning des assemblées générales 2023

[Planification des assemblées générales pour 2023 sur extranet élus](#)

Vendredi 27 janvier 2023	9h-12h	
Jeudi 30 mars 2023	17h-20h	
Vendredi 26 mai 2023	9h-12h	Vote du Budget exécuté 2022
Jeudi 29 juin 2023		Horaire à définir Espace Formation du Saumurois
Vendredi 29 septembre 2023	9h à 12h	
Jeudi 30 novembre 2023	17h à 20h	Vote du budget rectificatif 2023/primitif 2024

Le président Matthieu BILLIARD invite les membres de l'assemblée générale à être présents à la prochaine assemblée générale qui aura lieu le 25 novembre, avec à l'ordre du jour la validation de la feuille de route 2022-2026, le vote du budget rectificatif 2022 et du budget primitif 2023 et le vote du Plan pluriannuel d'investissement 2022-2026. Elle devrait avoir lieu en présence du président de CCI France, Alain DI CRESCENZO.

Fin de la réunion à 21h

Cyrille LAHEURTE	François LELIEVRE
Directeur Général	Secrétaire